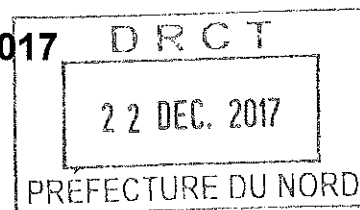


SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

**COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017
DE 10 H 00 à 12 H 00**

DELIBERATION N° 2017 – 32



Objet : Adhésion à l'Association pour le Développement des Transactions Electroniques dans les Territoires.

Le Comité Syndical du SMIRT réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 21 Décembre 2017,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports,

Vu le Budget Primitif 2017 voté le 13 Mars 2017,

Vu la délibération d'affectation du résultat votée le 16 juin 2017,

Vu la Décision Modificative N° 1 votée le 16 juin 2017,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant le dispositif Pass Pass et l'ensemble des services et fonctionnalités associés fédérant l'ensemble des membres du SMIRT pour l'accompagnement à une mobilité multimodale des usagers dans leur déplacement, et notamment pour des besoins futurs de carte de vie quotidienne,

Considérant l'intérêt d'adhérer à l'Association pour le développement des transactions électroniques dans les territoires (ADCET), qui permet l'accès aux normes techniques pour développer ces fonctionnalités associées,

DECIDE

- D'adhérer à L'ADCET (Association pour le développement des transactions électroniques dans les territoires) pour un montant annuel de 800,00 €

AUTORISE



Monsieur le Président à finaliser et signer les engagements techniques, juridiques et financiers réciproques de l'adhésion associée nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT,

Franck DHERSIN

FICHE DOCUMENTAIRE DELIBERATION 2017-32



L'objectif est d'intégrer progressivement la norme relative à l'Application Multiservices Citoyenne (AMC) aux services Pass Pass.

Cette norme précise un cadre technique pour la gestion des services dans les territoires (collectivités territoriales, universités...) compatibles avec plusieurs supports : cartes, mobiles ... ; à l'instar des cartes KorriGo de Rennes Métropole et des nouvelles cartes de transport de la métropole de Bordeaux, le Grand Lyon, le Grand Poitiers, la région Normandie et la Métropole Européenne de Lille.

Concrètement, dans le cadre d'un projet multiservices générique, un ou plusieurs émetteurs mettent en place un dispositif par lequel des utilisateurs finaux, éligibles suivant certains critères, peuvent accéder à des services ou produits proposés par des prestataires, associés directement ou non au dispositif, en utilisant un support (carte ou mobile) pour s'identifier. Ainsi, en utilisant une carte de transport pour support des services de la vie quotidienne les services sont fournis en parallèle et éventuellement sans croiser les informations.